



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-WE-051

Déposé le : 31.10.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Echallens, ses campagnes, sa maison du Blé et du Pain, son gymnase et...ses forêts.

Texte déposé

Le Grand Conseil devrait être saisi prochainement concernant le projet de construction d'un gymnase dans le district du Gros-de-Vaud et plus particulièrement sur la commune d'Echallens. Le législatif de cette dernière vient d'accepter de vendre son bien au Canton et nous devrions nous prononcer sur l'achat de cette parcelle et puis, sans doute, sur un crédit d'étude et un crédit de construction.

Un gymnase pour environ 1300 élèves, au milieu des champs, ou presque. La forte poussée démographique du centre du canton priorise ce projet et, comme représentant de cette région, je ne peux que m'en réjouir.

Mais la région d'Echallens n'est pas seulement connue pour être un grenier à blé, mais aussi, dans un rayon de quelques kilomètres pour ses magnifiques forêts productrices avec des bois de très grande qualité pour la construction. J'en ai pour preuve le toit de ce parlement dont le boisi vient en très grande partie des forêts du Jorat, situées à quelques kilomètres seulement du chef-lieu du district du Gros de Vaud. De plus, la région est pourvue d'une des plus grandes scieries de Suisse romande, voire de Suisse, avec la scierie Zahnd à Rueyres. Pour compléter cette filière du bois, des bureaux d'architectes et d'ingénieurs spécialistes dans les constructions en bois ont leurs bureaux en territoire vaudois et ainsi que les transformateurs de ce noble matériau avec également de nombreux charpentiers capables de construire de magnifiques bâtiments en bois.

Le Conseil d'Etat incorpore a pu se rendre compte, au mois de mai 2016, de ce qui pouvait être réalisé avec ce matériau noble qu'est le bois. En effet, le district a eu l'honneur de recevoir notre gouvernement, à Bercher, dans un complexe scolaire tout neuf et la réception de la sortie du Conseil d'Etat s'est déroulée dans une salle de gym double en bois et en bois de la région.

Les forêts du centre du Canton n'ont pas seulement du bois pour la construction, mais également pour l'énergie. Les bois de moindres qualités peuvent être très facilement transformés en énergie de proximité. De nombreux centres scolaires de la région d'Echallens sont déjà chauffés avec de la plaquette forestière. Des hangars à plaquettes existent à quelques kilomètres et seraient capable de fournir des plaquettes de qualité pour ce projet.

Je me permets de faire un petit inventaire sur des propriétés cantonales en matière de surface forestière et sur les possibilités de coupes :

Dans le massif du Jorat qui comprend environ 4000 ha avec une possibilité de réalisation de 40000m³/an au total, le Canton est propriétaire de 255 ha avec 2600m³/an de possibilité. De plus, à proximité d'Echallens sur les communes de Bioley-Orjulaz et Etagnières, 37 ha avec 260 m³/an de possibilité. Et il y a également la région de Chavornay avec 220 ha pour 2200 m³, Yverdon (rive sud) avec 220 ha pour 500m³ et Cossonay avec 72 ha pour 460 m³ de possibilité toujours par année.

Tous les paramètres sont réunis pour que notre exécutif cantonal montre son soutien à toute la filière du bois et intègre sa volonté d'encourager et de réaliser des bâtiments priorisant cette matière, soit sous forme de construction ou d'énergie pour les collectivités dès le début de la procédure de réalisation d'un tel projet.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

-Quelle est la procédure pour la réalisation du projet d'un gymnase dans le Gros-de-Vaud (concours,..) ?

-Quels sont les délais et les échéances pour chaque étape de la procédure ?

-Le Conseil d'Etat, souhaite-t-il intégrer une solution bois comme matériaux de construction dès le début de la procédure ?

-Le Conseil d'Etat, envisage-t-il de recourir à une énergie de proximité pour chauffer ce gymnase ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



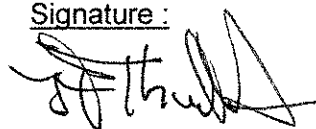
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Jean-François Thuillard

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Ivan Pache
U. Mo
Daniel Pache

Signature(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch